

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1295

présenté par

Mme Rossi, M. Perrot, M. Marilossian et Mme Osson

-----

### ARTICLE 36

Au début de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Les dispositions »

les mots :

« Les donations ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par analogie avec l'article 35 du projet, cet article 36 a pour objet d'insérer un article dans le code civil relatif aux libéralités étrangères consenties à des associations culturelles relevant de la loi de 1905 et de droit local. Cependant, il faut mieux préciser dans le texte la définition de la notion de « libéralité ». Tel est l'objet du présent amendement.